



Envoyé en préfecture le 27/01/2021

Reçu en préfecture le 27/01/2021

Affiché le 27/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL_2021_13_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **19 janvier 2021**
Date d'affichage : **19 janvier 2021**

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Amandine HURIAU (suppléante de Gilles MAS), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

Absents représentés :

Gilles MAS

Absents :

Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2021-13 : ESPACE ENFANCE-JEUNESSE : ENGAGEMENT DE NEGOCIATIONS
AVEC LA DRAC**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Un point d'étape a été fait aux élus du conseil communautaire concernant les avis des services de la DRAC sur la consultation en cours.

Afin de rechercher l'offre la plus économiquement avantageuse pour la communauté de communes Plaine Limagne, il est demandé aux élus du Conseil communautaire d'autoriser le Président à engager des négociations avec les services de la DRAC.

Suite à ces nouvelles négociations avec les services de la DRAC, le tableau d'analyse des offres sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil communautaire, ainsi que le plan de financement de l'opération des fouilles archéologiques préventives.

Le président sera également autorisé à déposer une demande de subvention auprès du FNAP.

Envoyé en préfecture le 27/01/2021

Reçu en préfecture le 27/01/2021

Affiché le 27/01/2021

ID : 063-200071199-20210125-CCPL_2021_13_2-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

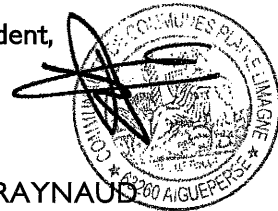
- d'engager des négociations avec les services de la DRAC pour obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Communauté de communes Plaine Limagne, tout en respectant les critères scientifiques imposés par les services de la DRAC,
- d'autoriser Monsieur le Président à conduire les négociations avec les services de la DRAC afin de rechercher à obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/01/2021
Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

